



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 13 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le lundi 13 juin à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (Domaine de Sainte-Cécile), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 7 Juin 2016

Affichage effectué le :

20 JUIN 2016

OBJET :

Règlement de l'intervention
financière de la Communauté
d'Agglomération Hérault
Méditerranée pour les projets
d'investissement communaux :
approbation du nouveau
règlement

N° 001883

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Finances

Rubrique dématérialisation : 7.8. Fonds de
concours

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, MUR Fabrice, Gérard REY, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Robert PEREZ * POMEROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA * AGDE : Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, Mme Corinne SEIWERT donne pouvoir à M. Fabrice MUR * VIAS : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 juin 2016

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20160612-lmc1D00188310-DE

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à des actions dont la maîtrise d'ouvrage reste communale, il est proposé de modifier le règlement de fonds de concours pour les projets d'investissements communaux dont les grands principes sont les suivants :

- enveloppe globale portée à 500 000 Euros annuels
- plafond par projet augmenté à 125 000 Euros
- l'atelier d'aménagement sera pleinement associé aux études en amont pour garantir la cohérence de l'aménagement à l'échelle du territoire de la CAHM

- toutes les communes sont bénéficiaires à l'exception d'Agde et de Pézenas :
 - communes moins de 1 000 habitants : taux maximum 50 % du montant HT du projet
 - communes entre 1 000 et 4 999 habitants : taux maximum 40 % du montant HT du projet
 - communes de plus de 5 000 habitants : taux maximum 30 % du montant HT du projet
 - taux cumulable avec d'autres aides sans excéder un taux global d'aide de 80 % du montant HT (subvention et fonds de concours).
 - le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Nature des projets éligibles :
 - projets relevant de la mise en valeur des bâtiments et espaces publics des villes et villages
 - aménagements d'entrées et de traversées de villages, de places, d'espaces publics, réhabilitation, rénovation ou construction de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes...)
 - exclusion des travaux d'entretien de voirie, des travaux d'entretien de bâtiments.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les conditions d'éligibilité et les modalités de mise en œuvre du règlement de l'intervention financière de la CAHM pour les projets d'investissement communaux.

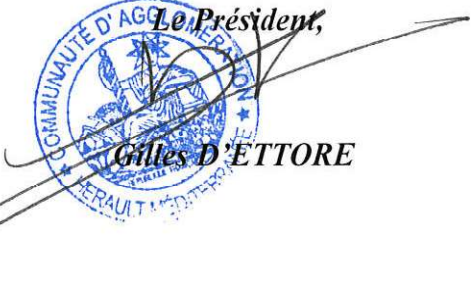
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le règlement d'intervention financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les projets d'investissement communaux joint à la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE